

LA CGT ÉDUC'ACTION MAYOTTE REVENDIQUE DES AMÉLIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL IMMÉDIATES POUR LES ASSISTANT·ES D'ÉDUCATION



- La réduction des horaires de travail basée sur un service hebdomadaire (32H) réparti sur 37 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée ;
- La fin des temps incomplets imposés ;
- Le versement des indemnités REP, REP+ pour celles et ceux exerçant dans les établissements relevant de l'Éducation prioritaire ;

PRIMES REP ET REP+ POUR LES AED : METTONS FIN À L'INJUSTICE !



- Des contrats de 3 et 6 ans afin de soustraire les AED aux pressions ;
- Une augmentation du traitement : 90 points d'indice immédiatement, soit 400 € net ;
- La création de postes en nombre suffisant à la hauteur des besoins et, au minimum : 1 AED à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile, tout en tenant compte de la taille et de la configuration des établissements ;
- La pérennité de l'emploi pour celles et ceux qui le désirent ;
- Titularisation, les AED doivent pouvoir bénéficier de deux années de formation en tant que fonctionnaires stagiaires ;

UN VRAI STATUT D'ÉDUCATEUR POUR LES PERSONNELS DES ÉQUIPES DE VIE SCOLAIRE, SANS LIMITE DANS LE TEMPS. NON À L'ARNAQUE DES ASSISTANT CPE DU RECTORAT



- Un droit à la mutation avec un système transparent géré par le rectorat et contrôlé par une commission paritaire académique ;
- Un recrutement académique réduisant la subordination à l'arbitraire et les recrutements de « copinage » ;
- La reconnaissance pour les AED des droits syndicaux : notamment la participation aux heures d'information syndicale.

LA RÉMUNÉRATION D'UN AGENT PUBLIC NE PEUT PAS ÊTRE INFÉRIEURE AU SMIC ! 1589€ BRUT OCTOBRE 2021. AED ET AESH ATTENTION !!!

A PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE VOTRE INDICE MAJORÉ
DOIT ÊTRE À 345.